



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/2004/2  
17 septembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-deuxième session  
(Genève, 29 novembre-3 décembre 2004)  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE**

**Note du secrétariat**

**Introduction**

1. La présente note a pour objet d'aider l'Organe exécutif à examiner et évaluer les progrès accomplis dans les domaines de coopération ci-après, qui relèvent de la Convention:
  - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), qui comporte deux activités de base: i) surveillance atmosphérique continue et modélisation; et ii) évaluation intégrée;
  - b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement (troisième activité de base définie par l'Organe exécutif).
2. Les progrès de la coopération doivent être évalués par rapport au plan de travail de 2004 pour l'application de la Convention adopté par l'Organe exécutif à sa vingt et unième session (ECE/EB.AIR/79/Add.2, annexe XII).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

3. À sa vingt et unième session, l'Organe exécutif de la Convention a pris note du plan de travail à moyen terme actualisé pour poursuivre le développement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2003/4), tel que modifié dans le rapport sur les travaux de la vingt-deuxième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2003/2, par. 44 à 46), et a invité le Groupe de travail et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires relevant de la Convention (ECE/EB.AIR/79, par. 64 e)).

4. Comme suite aux décisions de l'Organe exécutif, le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP et le Bureau élargi du Groupe de travail des effets ont tenu leur troisième réunion commune annuelle en mars 2004, en vue de revoir et d'actualiser leurs plans de travail à moyen terme pour 2004-2006.

5. Plusieurs Parties ont joué un rôle essentiel dans les activités de base en dirigeant des équipes spéciales, en accueillant des centres de coordination, en organisant des ateliers et des séminaires et en désignant des experts pour épauler le secrétariat dans l'élaboration de projets de documents à soumettre aux organes pertinents ou à des réunions. Le nombre des Parties qui prennent une part active à ces activités a encore augmenté.

### **I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)**

6. L'Organe directeur a tenu sa vingt-huitième session à Genève du 6 au 8 septembre 2004 (EB.AIR/GE.1/2004/2).

7. L'Organe directeur a examiné l'état d'avancement des travaux effectués par ses centres et équipes spéciales. Il s'est félicité des progrès accomplis dans tous les domaines, en particulier:

a) L'examen du modèle unifié de l'EMEP a montré que ce modèle était à la pointe des connaissances actuelles concernant l'acidification, l'eutrophisation et les photo-oxidants, et qu'il pouvait être utilisé pour des applications de politique générale. Les améliorations de ce modèle par rapport au modèle de type lagrangien précédemment utilisé étaient notamment une meilleure résolution spatiale, un traitement plus fiable du transport transfrontière et l'analyse des dépôts par écosystème. Il faudrait améliorer la fiabilité du modèle en ce qui concerne la masse des particules fines, mais il permettait néanmoins de calculer les fractions des particules anthropiques par région de manière suffisamment précise pour évaluer l'efficacité de différentes mesures de réduction. Les calculs sources-récepteurs ont permis de relever une augmentation de la surface des écosystèmes présentant un risque de dépassement des charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation, grâce aux améliorations apportées au modèle et aux données utilisées. Une première version de la carte des dépôts de cations basiques en Europe a été établie par l'EMEP en collaboration avec le Groupe de travail des effets afin de disposer d'informations générales susceptibles d'être comparées avec les données nationales utilisées pour le calcul des charges critiques et pour la modélisation dynamique de l'acidification. Le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) de l'EMEP continuerait à étudier de manière prioritaire l'influence des variations météorologiques interannuelles sur les matrices sources-récepteurs. Il en analyserait les interactions avec le changement climatique et évaluerait, du point de vue de la modélisation, la validité des indicateurs des effets pour l'ozone. L'Organe directeur a constaté l'importance de la modélisation à l'échelle de l'hémisphère et au niveau local et a demandé au CSM-O de poursuivre ses travaux dans ce domaine;

b) L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction la contribution de l'EMEP à la préparation de l'examen du Protocole relatif aux métaux lourds. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a apporté son concours au Groupe d'experts des métaux lourds pour l'analyse des données relatives aux émissions, des données de mesure et des résultats de la modélisation du transport atmosphérique de plomb, de cadmium et de mercure. Les émissions de métaux lourds étaient manifestement sous-estimées dans certains pays. L'Organe directeur a engagé les Parties à notifier leurs émissions de métaux lourds et a invité l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à donner des indications aux Parties en vue de les aider à améliorer la qualité de leurs données. Le modèle du CSM-E pour les métaux lourds serait examiné lors d'un atelier prévu en novembre 2005. L'Allemagne organiserait et appuierait une étude comparative des mesures du mercure en 2005;

c) S'agissant des travaux sur les particules, l'Organe directeur a constaté que les données d'émission n'étaient pas satisfaisantes, en particulier pour les particules primaires, et a demandé aux Parties et à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions de s'efforcer d'en améliorer la qualité. Vu la nécessité de connaître la composition chimique des particules, il a engagé les Parties à lancer des programmes de surveillance à cette fin. Un atelier tenu à La Nouvelle-Orléans (États-Unis) en avril 2004 a fait le point de la situation actuelle en matière de mesure et de modélisation des particules en Europe et en Amérique du Nord et a formulé des recommandations concernant les activités à entreprendre en priorité (EB.AIR/GE.1/2004/16). L'Organe directeur a noté qu'il était nécessaire que les experts d'Amérique du Nord et d'Europe continuent à coopérer étroitement dans ce domaine;

d) L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction les travaux visant à contribuer à l'examen du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP). À la demande de l'Équipe spéciale des POP, le CSM-E a analysé les données d'émission, les données de mesure et les résultats de la modélisation du transport atmosphérique et des dépôts de POP durant la période 1990-2001. Le CSM-E et le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) entendaient coopérer étroitement avec le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) chargé de la Convention de Stockholm en vue d'améliorer les inventaires des émissions et la surveillance des POP. Le CSM-E poursuivrait ses travaux sur la modélisation des POP à l'échelle de l'hémisphère, également en coopération avec le PNUE. L'Organe directeur a engagé les Parties à notifier leurs émissions de POP et invité l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à donner des indications aux Parties en vue de les aider à améliorer la qualité des données d'émission.

8. L'Organe directeur a adopté la stratégie de surveillance révisée de l'EMEP pour 2004-2009, telle qu'établie par le CCQC et modifiée durant la session, et a engagé les Parties à prendre les mesures voulues pour la mettre en œuvre. Accroître le nombre des stations de surveillance en Europe orientale était un véritable défi qui nécessitait un appui technique et financier. Le CCQC organiserait en novembre 2004 un atelier consacré à la mise en œuvre de cette stratégie.

9. L'Organe directeur a examiné le projet de rapport d'évaluation de l'EMEP et son résumé. Il en a approuvé le contenu et recommandé la publication du rapport.

10. Il a noté que l'examen du modèle d'évaluation intégrée RAINS avait montré que, du point de vue scientifique, ce modèle constituait un outil fiable pour les conseils de politique générale. Dans l'optique d'un approfondissement des liens et des synergies entre la politique relative

à la pollution atmosphérique et celle concernant les changements climatiques, six gaz à effet de serre supplémentaires avaient été intégrés au modèle RAINS et une extension du modèle permettait d'analyser des mécanismes souples tels que l'application conjointe, l'échange de droits d'émission, etc. Des essais préliminaires du modèle ont montré qu'il était possible de réaliser des économies considérables si les mesures relatives aux changements climatiques étaient envisagées en même temps que celles visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques. Il était nécessaire de prendre davantage en considération les effets des changements climatiques et des politiques mises en place à cet égard ainsi que les variations interannuelles des relations sources-récepteurs et d'inclure dans le modèle les émissions marines. Les résultats du projet CITY-DELTA sur les particules émises en milieu urbain et la pollution à l'ozone seraient intégrés au modèle. Un atelier sur les méthodes d'évaluation intégrée et le modèle RAINS accueilli par l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) était prévu en janvier 2005.

11. L'Organe directeur a fait le point sur l'élaboration de scénarios de référence au titre du programme «Un air pur pour l'Europe» (CAFE). Le scénario définitif serait présenté le 27 septembre 2004. Certaines délégations ont déploré que les consultations approfondies entre le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) et les experts nationaux aient porté essentiellement sur les États membres de l'Union européenne (UE). Dans les travaux ultérieurs d'examen du Protocole de Göteborg, il était essentiel de mettre en place et de financer le même type de procédures pour les autres Parties à la Convention. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée devrait sans doute se réunir à deux reprises en 2005 pour élaborer les scénarios de référence et préparer l'examen du Protocole de Göteborg.

12. En ce qui concerne la notification des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2004/10), l'Organe directeur a constaté que, par rapport à l'année précédente, celles-ci avaient été communiquées plus rapidement et étaient plus complètes, mais que des lacunes subsistaient dans les séries chronologiques pour de nombreuses Parties, en particulier pour les années 80. Certaines notifications étaient encore incomplètes pour les POP, les métaux lourds et les particules, en particulier pour les données par maille sur les émissions sectorielles.

13. L'Organe directeur a examiné les différences entre la version révisée et la précédente version des directives pour la communication des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2004/8), ainsi que l'Organe exécutif l'avait demandé à sa vingt et unième session. Ces différences risquaient de se traduire par des discordances entre les totaux nationaux des émissions communiqués au titre du Protocole de Göteborg et les données notifiées conformément à la Directive de l'Union européenne sur les plafonds d'émission nationaux (NEC). L'Organe directeur a demandé au secrétariat de prendre des mesures immédiates pour ajouter aux modèles de rapport des rubriques pour mémoire, et a engagé les Parties à utiliser de telles rubriques pour que les différences puissent être repérées. Il a été proposé comme solution à long terme de réviser les Directives de 2002.

14. Une note relative à l'examen des inventaires des émissions et à l'assurance de la qualité des données, établie par le Président de l'Organe directeur en collaboration avec le Bureau et le secrétariat (EB.AIR/GE.1/2004/15), a été présentée au Groupe de travail des stratégies et de l'examen ainsi que l'Organe exécutif l'avait demandé à sa vingt et unième session. L'Organe directeur a souligné qu'il était nécessaire de poursuivre un programme d'amélioration des inventaires afin d'améliorer la qualité des données communiquées sur les émissions. Il a engagé

toutes les Parties, les centres de l'EMEP et l'Équipe spéciale à fournir des efforts supplémentaires pour améliorer les inventaires des émissions. Il a recommandé que l'Équipe spéciale se réunisse deux fois par an et se consacre au printemps à l'examen des inventaires de façon à pouvoir rendre compte des résultats à l'Organe directeur en septembre.

15. L'Organe directeur a pris note des progrès accomplis en matière de modélisation de la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère, a invité le CSM-O à poursuivre ses travaux dans ce domaine et a demandé à l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et aux autres centres de l'EMEP d'y collaborer. Les États-Unis prévoyaient d'organiser en 2006 un atelier sur la modélisation à l'échelle de l'hémisphère.

16. L'Organe directeur a également discuté de la signature d'un arrangement officiel entre la Convention et le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) au moyen d'un échange de lettres. Les données météorologiques dont dispose le CEPMMT seraient très utiles aux travaux de l'EMEP. L'Organe directeur a examiné les projets de lettres, les a modifiés et les a recommandés à l'Organe exécutif (EB.AIR/GE.1/2004/2, annexe).

17. L'Organe directeur a adopté, après modification, son plan de travail pour 2005 (EB.AIR/GE.1/2004/13), établi en fonction des priorités jusqu'en 2004 (EB.AIR/GE.1/2001/9), avec les contributions des équipes spéciales et des centres, et compte tenu des conclusions de la réunion commune entre les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets.

18. Il a approuvé le projet de budget du CMEI pour 2005 présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59), et a décidé de maintenir au même niveau les budgets proposés pour 2006 et 2007. Il a également examiné les questions financières et budgétaires relatives à l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2004/14). Il est rendu compte des aspects financiers et budgétaires dans le document EB.AIR/2004/5.

19. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note du rapport sur la vingt-huitième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2004/2);

b) Accueillir avec satisfaction les conclusions de l'examen du modèle eulérien de l'EMEP et prendre note de la nécessité de poursuivre les travaux sur les particules;

c) Noter les progrès accomplis dans le domaine de la modélisation, de la surveillance et de la notification des émissions de métaux lourds et accueillir avec satisfaction la contribution de l'EMEP aux travaux préparatoires entrepris en vue de l'examen du Protocole relatif aux métaux lourds;

d) Noter les progrès accomplis dans les domaines de la surveillance et de la modélisation des POP, se féliciter de la contribution de l'EMEP à l'examen du Protocole relatif aux POP et prendre note de l'intention du CSM-E de revoir ses modèles pour les POP et les métaux lourds;

e) Approuver la stratégie de surveillance de l'EMEP pour la période 2004-2009 et engager les Parties à faire en sorte que des ressources soient affectées à sa mise en œuvre au niveau national;

- f) Accueillir avec satisfaction la publication du rapport d'évaluation de l'EMEP;
- g) Se féliciter des progrès accomplis dans l'élaboration du modèle RAINS et du bilan positif de son examen, prendre note de l'élaboration de scénarios de référence et engager toutes les Parties à fournir les données nécessaires aux modèles d'évaluation intégrée;
- h) Accueillir favorablement l'intention du CMEI d'organiser à l'IIASA en janvier 2005 un atelier sur les méthodes d'évaluation intégrée et le modèle RAINS;
- i) Accueillir avec satisfaction la note sur l'examen des inventaires des émissions et l'assurance de la qualité des données (EB.AIR/GE.1/2004/15) ainsi que la note sur les différences entre la version révisée et la précédente version des directives pour la communication des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2004/8);
- j) Reconnaître combien il est important de poursuivre le programme d'amélioration des inventaires et prendre note de la nécessité de revoir ultérieurement les Directives de 2002 pour la communication des données d'émission;
- k) Engager toutes les Parties à communiquer des données sur les émissions de POP, de métaux lourds et de particules et à en améliorer la qualité;
- l) Se féliciter de la coopération fructueuse de l'EMEP avec d'autres organisations internationales;
- m) Approuver l'échange de projets de lettres visant à établir un arrangement officiel entre la Convention et le CEPMMT et procéder à leur signature;
- n) Approuver le projet de budget du CMEI pour 2005 présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59), approuver le maintien au même niveau des budgets pour 2006 et 2007, et engager les Parties à tout mettre en œuvre pour garantir le financement nécessaire des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée prévus dans le plan de travail.

## **II. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT**

20. Le Groupe de travail des effets a tenu sa vingt-troisième session à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2004 (EB.AIR/GE.1/2004/2).

21. Le Groupe de travail a examiné les résultats des activités relatives aux effets, présentés dans le rapport commun pour 2004 des Programmes internationaux concertés (PIC) et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2004/3/Add.1). Il s'est félicité de la participation croissante des pays à ces activités, a pris note des résultats positifs de la coopération plus étroite et plus efficace établie entre les PIC, ainsi qu'avec l'EMEP et les autres organes relevant de la Convention, et a souligné qu'il restait impératif de communiquer les résultats des activités relatives aux effets aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs, ainsi qu'aux milieux professionnels, y compris en dehors du champ d'application de la Convention, et au grand public, afin de maintenir la sensibilisation et l'appui nécessaires.

22. Le Groupe de travail s'est félicité des importants résultats enregistrés par le PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts, concernant en particulier l'évaluation des dépôts d'azote et de l'exposition à l'ozone sur des sites surveillés de manière intensive (degré II) et la mise en évidence des rapports existant entre les dépôts, l'état des houppiers, la croissance des arbres et la végétation au sol, et a pris note du rapport analytique sur la surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/2004/5).

23. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs, notant en particulier que l'amélioration continue de l'état chimique des lacs et des cours d'eau sensibles à l'acidification avait permis d'y observer des signes de régénération biologique (EB.AIR/WG.1/2004/6). Il a pris note du plan succinct d'évaluation des POP dans les écosystèmes aquatiques, dont une première version serait diffusée aux organes relevant de la Convention.

24. Le Groupe de travail a félicité le PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels et pris note d'une nouvelle méthode de mesure des particules. Il a noté que l'amélioration constatée en matière de corrosion, résultant principalement de la diminution des concentrations de SO<sub>2</sub>, s'était interrompue dans certaines régions d'Europe, ce qui pouvait être dû aux effets conjugués du HNO<sub>3</sub> et des particules (EB.AIR/WG.1/2004/7). Il a pris note avec satisfaction des activités entreprises par le nouveau centre secondaire pour le patrimoine culturel et les biens menacés en Italie, avec l'appui technique du Commissariat national italien aux technologies nouvelles, à l'énergie et à l'environnement (ENEA), et a noté que la responsabilité du Programme serait répartie à l'avenir entre la Suède et l'Italie, qui en assumeraient conjointement la présidence à partir de janvier 2005. Il a également accueilli avec satisfaction les travaux de cartographie et d'évaluation des biens menacés du patrimoine culturel.

25. Le Groupe de travail a examiné les travaux du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures et a pris note du rapport technique consacré à l'amélioration du calcul des niveaux critiques fondés sur les concentrations et à l'établissement des niveaux critiques fondés sur les flux pour certains récepteurs végétaux (EB.AIR/WG.1/2004/8). Il a également pris note des résultats de l'analyse des facteurs ayant une incidence sur les concentrations de métaux lourds dans les mousses.

26. Le Groupe de travail a examiné les derniers résultats en date obtenus par le PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et pris note du rapport technique sur les études consacrées aux métaux lourds et à l'azote (EB.AIR/WG.1/2004/9). Il a noté les conclusions suivantes: le ratio carbone-azote (C/N) dans l'horizon organique du sol était un bon indicateur du risque de lessivage de l'azote, et l'accumulation de métaux lourds dans les sols et les bassins hydrographiques dépassait souvent les niveaux critiques, ce qui augmentait ainsi les risques encourus par le biote.

27. Le Groupe de travail a passé en revue les travaux du PIC de modélisation et de cartographie des niveaux et charges critiques ainsi que des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique, et du Centre de coordination pour les effets (CCE), et pris note des nouvelles données, provenant des centres nationaux de liaison, relatives aux charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation, et aux modèles dynamiques (EB.AIR/WG.1/2004/10).

Il en a noté les conclusions selon lesquelles, en 2010, 8 % des écosystèmes européens présenteraient des risques d'acidification et 35 % des risques d'eutrophisation, selon les calculs effectués avec la nouvelle base de données sur les charges critiques pour l'acidité et les dépôts et les résultats du modèle unifié de l'EMEP. Il s'est félicité des progrès réalisés par le CCE dans l'utilisation des données sur les charges critiques pour le calcul des facteurs d'impact, qui servent par exemple à effectuer les écobilans et les analyses multicritères. Le Groupe de travail a recommandé d'utiliser les résultats obtenus grâce à des nouvelles données nationales sur les charges critiques pour les travaux relevant de la Convention; il a en outre préconisé l'emploi du Manuel de cartographie révisé du Programme, a approuvé l'appel lancé en vue de la communication de données sur les charges critiques pour les métaux lourds, ainsi que pour l'acidification et l'eutrophisation, et sur les charges cibles, et a demandé que les nouveaux résultats obtenus avec le modèle unifié de l'EMEP soient intégrés à l'historique des dépôts en matière de modélisation dynamique. Il a approuvé le choix de 2030, 2050 et 2100 comme années cibles pour la modélisation dynamique, notant que les deux premières (2030 et 2050) avaient été proposées par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen (EB.AIR/WG.5/76, par. 36), et a admis que les efforts pouvaient se concentrer sur une date (actuellement 2015), avant laquelle toutes les mesures de réduction visant à atteindre le niveau de dépôt final (charge cible) étaient censées avoir été mises en œuvre.

28. Le Groupe de travail s'est félicité des importants résultats obtenus récemment par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et a pris note de son rapport (EB.AIR/WG.1/2004/11) et des conclusions selon lesquelles, d'après les méthodes convenues de mesure de l'impact de la pollution, l'on pouvait attribuer à l'exposition à l'ozone plus de 10 000 morts prématurées par an en Europe. Les particules fines avaient un impact significatif sur la santé humaine et étaient la cause d'une réduction de l'espérance de vie pouvant aller jusqu'à une ou deux années dans les régions les plus polluées d'Europe; le transport à longue distance des polluants atmosphériques intervenait pour une part importante dans ce type de risque.

29. Le Groupe de travail a pris note des conclusions du rapport de la quatrième réunion du Groupe commun d'experts de la modélisation dynamique (EB.AIR/WG.1/2004/13), confirmant que les études sur l'acidification se déroulaient comme prévu et constatant que les relations entre modèles empiriques et modèles dynamiques devraient faire l'objet de travaux complémentaires. Le Groupe de travail a souligné que les modèles devraient être étalonnés en fonction des observations empiriques afin de s'assurer de la validité des résultats, et noté qu'il était nécessaire de mettre au point des méthodes de modélisation dynamique pour l'azote nutritif. Il s'est félicité des propositions formulées par le Groupe commun d'experts visant à poursuivre ses travaux, notamment de l'importante participation aux activités de ce Groupe et de l'attention accordée aux questions intéressant les travaux des PIC.

30. Le Groupe de travail a pris note du rapport de la réunion d'experts consacrée à l'harmonisation des données sur le couvert terrestre et à la classification des écosystèmes (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1), qui proposait d'adopter une carte harmonisée du couvert terrestre pour les travaux relevant de la Convention, en se fondant sur le système EUNIS (Système européen d'information sur la nature) pour classer les écosystèmes et, pour établir leur localisation géographique, sur les données CORINE (Coordination et information sur l'environnement) et les informations relatives au couvert terrestre de l'Institut de Stockholm pour l'environnement. Le Groupe de travail a recommandé d'utiliser cette carte pour les travaux



entrepris au titre de la Convention, a souligné qu'il fallait poursuivre les efforts d'harmonisation et a encouragé les initiatives visant à compléter cette carte en y incorporant d'autres informations, telles que les zones naturelles protégées et les données sur la population.

31. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'atelier sur les charges critiques pour les métaux lourds (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1), proposant que les méthodes fondées sur les effets pour le plomb, le cadmium et le mercure soient utilisées dans un but scientifique pour le réexamen du Protocole relatif aux métaux lourds et constatant que l'approche des effets pour les métaux lourds était fiable. Il a recommandé l'utilisation de ces résultats dans le cadre des travaux relevant de la Convention.

32. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le rapport de l'atelier sur les cations basiques (émissions, transport, dépôts et effets) et l'acidification (EB.AIR/WG.1/2004/15), organisé en coopération avec l'EMEP. Une première ébauche de carte des dépôts de cations basiques pour l'Europe fournissait des informations générales pouvant être comparées avec les données nationales utilisées pour le calcul des charges critiques et la modélisation dynamique de l'acidification. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de développer la collaboration dans ce domaine et recommandé d'utiliser les données communes sur les dépôts de cations basiques pour les travaux menés dans le cadre de la Convention.

33. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le rapport commun de 2004 des PIC et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires sur l'état d'avancement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/3), qui devait contribuer au vingt-cinquième anniversaire de la Convention en retraçant l'historique des activités en question, et a recommandé que ce rapport soit distribué à la vingt-deuxième session de l'Organe exécutif.

34. Le Groupe de travail a examiné et approuvé, tel que modifié, le rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard, et demandé qu'il soit présenté à l'Organe exécutif (en anglais seulement). Il a également approuvé, tel que modifié, le résumé analytique du rapport (EB.AIR/WG.1/2004/14) et décidé de le présenter à l'Organe exécutif dans une version révisée. Le Groupe de travail est convenu que son Bureau, en collaboration avec le secrétariat, serait chargé d'y apporter les dernières modifications et ferait en sorte qu'il soit publié à temps pour la vingt-deuxième session de l'Organe exécutif et le vingt-cinquième anniversaire de la Convention.

35. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la réunion commune de son Bureau élargi et de l'Organe directeur de l'EMEP. Il a approuvé, après modifications, le plan de travail à moyen terme actualisé pour poursuivre le développement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/4). Il a souligné combien il était important de continuer à coopérer avec l'Organe directeur de l'EMEP, en particulier avec son Bureau et les centres des programmes, pour que les priorités établies en vertu de la Convention soient effectivement prises en considération. Le Groupe de travail a décidé de demander à son Bureau d'élaborer une stratégie à long terme pour examen à sa prochaine session.

36. Le Groupe de travail a examiné la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/12) et, en particulier, les tableaux indiquant les dépenses essentielles de coordination des différents éléments des activités relatives aux effets pour 2005, ainsi que les budgets annuels préliminaires pour 2006 et 2007. Il a approuvé la note, telle que modifiée,

y compris un budget convenu de 2 152 700 dollars au titre des programmes relatifs aux effets pour 2005, et des budgets annuels provisoires de 2 152 700 dollars pour 2006 et 2007, et a décidé de les soumettre à l'Organe exécutif. Il a indiqué une nouvelle fois combien il appréciait l'aide cruciale apportée par les pays chefs de file et ceux qui accueillent les centres des programmes, ainsi que toute autre forme de contribution volontaire supplémentaire en espèces ou en nature à l'appui des activités relatives aux effets.

37. L'Organe exécutif souhaitera peut-être, notamment:

- a) Prendre note du rapport sur les travaux de la vingt-troisième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2004/2);
- b) Noter les nouveaux progrès accomplis dans le cadre des activités relatives aux effets et les résultats importants obtenus par les programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2004/3/Add.1) en ce qui concerne l'application de la Convention;
- c) Accueillir avec satisfaction les progrès accomplis grâce à la coopération des organes relevant de la Convention, en particulier l'harmonisation des données sur le couvert terrestre et les cations basiques (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1 et EB.AIR/WG.1/2004/15);
- d) Réaffirmer l'importance de la participation active de toutes les Parties à la Convention, de la coopération efficace entre les programmes, les équipes spéciales et les centres de coordination et de leur étroite collaboration avec l'EMEP, et se féliciter du resserrement des liens avec les institutions et organisations compétentes ne relevant pas de la Convention;
- e) Noter que la responsabilité du programme PIC-Matériaux incombe désormais à la Suède et à l'Italie, qui en assumeront conjointement la présidence à compter de janvier 2005;
- f) Inviter de nouveau les Parties à désigner des centres nationaux de liaison pour les activités/programmes relatifs aux effets auxquels elles ne participent pas encore activement;
- g) Se féliciter des progrès qui continuent d'être réalisés dans l'application de la modélisation dynamique (EB.AIR/WG.1/2004/13) et des éléments connexes du plan de travail concernant les travaux futurs;
- h) Accueillir avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise au point de méthodes fondées sur les flux pour les niveaux critiques de l'ozone (EB.AIR/WG.1/2004/8) et de méthodes fondées sur les effets pour les métaux lourds (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1);
- i) Prendre note du Manuel de cartographie révisé pour les seuils critiques et leurs dépassements, confirmer que les données et cartes actualisées relatives aux charges critiques à l'échelle européenne (EB.AIR/WG.1/2004/10/Add.1) peuvent être utilisées pour les travaux relevant de la Convention, et accueillir avec satisfaction les nouveaux appels lancés pour que soient communiquées des données sur les charges critiques de métaux lourds, l'acidification et l'eutrophisation ainsi que les charges cibles;

j) Noter qu'il est important de continuer à communiquer les résultats et conclusions des activités relatives aux effets à la communauté scientifique, aux décideurs et au grand public, tant à l'échelon national qu'international;

k) Prendre note du rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard, ainsi que du résumé révisé de ce rapport (EB.AIR/WG.1/2004/14/Rev.1);

l) Prendre note du plan de travail à moyen terme actualisé pour la poursuite des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/4) et inviter le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires relevant de la Convention;

m) Prendre note du document EB.AIR/WG.1/2004/12, tel que modifié, sur le financement des activités relatives aux effets, et inviter le Groupe de travail à établir une note sur l'utilisation des contributions volontaires fournies, conformément à la décision 2002/1 de l'Organe exécutif, aux activités de base qui ne sont pas financées par le Protocole de l'EMEP. Cela devrait faciliter l'examen de cette question par l'Organe exécutif en 2005, comme le prévoit la décision 2002/1, afin de déterminer s'il est nécessaire d'adopter un protocole pour assurer un financement stable à long terme des activités de base.

-----